

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **n.clean**

Élaboration/révision: 07/11/2023

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: **n.clean**

UFI: sans objet

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Nettoyant

Destination: Solution universelle prête à l'emploi pour le nettoyage et la décontamination sans fixation des protéines des surfaces internes des instruments rotatifs et dynamiques en dentisterie avant la désinfection et la stérilisation.

Utilisations déconseillées: Aucune en cas d'utilisation conforme.

Remarque: Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: NSK Europe GmbH  
Elly-Beinhorn-Strasse 8  
65760 Eschborn (Allemagne)  
Téléphone: +49 6196 77606-0  
Fax: +49 6196 77606-29  
E-mail: info@nsk-europe.de

Adresse e-mail de la personne compétente  
responsable de la fiche de données de sécurité: doku@alpro-medical.de

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence de la société: +49 7725 9392-0  
Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 (UTC+1); seulement pour les informations concernant les produits chimiques et la législation sur les substances dangereuses

Centre d'appel d'urgence anti-poisons: +49 761 19240  
Centre d'information antipoison, Fribourg, Allemagne  
(24 h / 7 d)

Centre d'appel d'urgence anti-poisons (France): +33 (0)1 40 05 48 48  
Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris:  
(24 h / 7 d)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange n'est pas classé dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger: -

Mention d'avertissement: -

Composants dangereux qui  
doivent être listés sur l'étiquette: -

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **n.clean**

Élaboration/révision: 07/11/2023

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Phrases H: -

Phrases P: -

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (voir RUBRIQUE 12.5.).

Les substances contenues dans le mélange ne possèdent aucune propriété perturbant le système endocrinien conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV (voir RUBRIQUE 11 et RUBRIQUE 12.6). Il ne figure pas sur la liste des substances extrêmement préoccupantes soumises à autorisation conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59, paragraphe 10.

Pas d'autres dangers connus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique: Mélange de propylène glycol, parabènes, biguanides et agents complexants en solution aqueuse.

#### Ingrédients dangereux

Ne contient pas de substances dangereuses excédant les valeurs limites de concentration établies dans le règlement (CE) n° 1907/2006.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation: Apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Pas de mesures particulières nécessaires.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en tenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Après ingestion: Rincer la bouche à l'eau. Faire boire d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **n.clean**

Élaboration/révision: 07/11/2023

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier: Non nécessaire

Informations supplémentaires: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir RUBRIQUE 8.2.

Danger particulier de glissement sur du produit qui s'est échappé ou répandu.

#### Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir RUBRIQUE 8.2.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non nécessaires.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Confinement

Non nécessaire.

#### Nettoyage

Essuyer les petites quantités avec du matériau absorbant (par exemple des chiffons, du non-tissé).

Absorber les grosses quantités avec du matériau liant les liquides (sable, diatomite, liant universel, sciure).

#### Autres informations

On ne connaît pas de méthodes inappropriées de confinement et de nettoyage.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les méthodes de manipulation sûres: voir RUBRIQUE 7.1.

Informations concernant l'équipement de protection individuelle: voir RUBRIQUE 8.2.

Informations concernant l'élimination: voir RUBRIQUE 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Ne pas mélanger avec d'autres produits de nettoyage ou des désinfectants.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à distance des médicaments, des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des cosmétiques et des stimulants.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage en commun: Non nécessaires.

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **n.clean**

Élaboration/révision: 07/11/2023

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage:

Ne pas stocker à plus de 30 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors des utilisations indiquées dans la rubrique 1.2, il n'est pas prévu d'autres utilisations finales particulières.

#### Orientations spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

[DE] TRGS 525 – Substances dangereuses dans les établissements de soins médicaux (Section 7 activités avec des désinfectants); Édition: septembre 2014; Source: GMBI 2014; du 13/10/2014 [n° 63]; 10/07/2015 [Nr. 27]; [www.baua.de](http://www.baua.de)

[DE] Règle DGUV 207-206 – Prévention des risques chimiques lors de la manipulation de désinfectant dans les services de santé; Édition: 2016:12; Source: <https://publikationen.dguv.de>

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances en quantités excédant les limites de concentration pour lesquelles une valeur limite d'exposition professionnelle est fixée.

#### Valeurs limites biologiques

Ne contient pas de substances en quantités excédant les limites de concentration pour lesquelles une valeur limite biologique est fixée.

#### Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482:2021-03; Titre: Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques; Version française de l'EN 482:2021

NF EN 689:2020; Titre: Exposition sur les lieux de travail - Mesure de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie de contrôle du respect des valeurs limites d'exposition professionnelle; Version française de l'EN 689:2020

NF EN 14042:2003; Titre: Air des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques; Version française de l'EN 14042:2003

CEN/TR 17055:2017; Titre: Exposition sur les lieux de travail. Mesurage des agents chimiques conformément aux exigences de l'EN 482 et de l'une des normes EN 838, EN 1076, EN 13205, EN 13890 et EN 13936. Choix des procédures

ISO TR 14294; Titre: Air des lieux de travail. Mesurage de l'exposition cutanée. Principes et méthodes.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

##### Mesures de protection techniques et organisationnelles

Pas de mesures de protection spéciales nécessaires.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **n.clean**

Élaboration/révision: 07/11/2023

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Protection de la peau:

Protection des mains: Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Autre protection de la peau: Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Protection respiratoire: Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Risques thermiques: Pas de mesures de protection spéciales nécessaires.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non nécessaires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect/État physique:	liquide clair, incolore	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	pas de données disponibles	
Point de fusion/point de congélation:	pas de données disponibles	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	pas de données disponibles	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable	
Point d'éclair:	non applicable	
Température d'auto-inflammabilité:	non applicable	
pH (100 g/l H <sub>2</sub> O):	7,0 – 7,5	(20 °C)
Viscosité cinématique:	pas de données disponibles	
Solubilité dans l'eau:	entièrement soluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non applicable	
Pression de vapeur:	pas de données disponibles	(... °C)
Densité:	0,995 – 1,005 g/cm <sup>3</sup>	(20 °C)
Densité de vapeur relative:	pas de données disponibles	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles:	non applicable
Gaz inflammables:	non applicable
Aérosols:	non applicable
Gaz comburants:	non applicable
Gaz sous pression:	non applicable
Liquides inflammables:	non applicable
Matières solides inflammables:	non applicable

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **n.clean**

Élaboration/révision: 07/11/2023

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

Substances et mélanges autoréactifs: non applicable  
Liquides pyrophoriques: non applicable  
Matières solides pyrophoriques: non applicable  
Matières et mélanges auto-échauffants: non applicable  
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau: non applicable  
Liquides comburants: non applicable  
Matières solides comburantes: non applicable  
Peroxydes organiques: non applicable  
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: non applicable  
Explosibles désensibilisés: non applicable

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Conductivité électrique (non dilué): 1550 – 1750  $\mu\text{S}/\text{cm}$  (20 °C)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en cas de manipulation et de stockage conformes.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun connu

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë - orale:	Estimation de la toxicité aiguë $\text{ATE}_{\text{mix}} > 2000 \text{ mg}/\text{kg}$ => pas de classification
Toxicité aiguë - cutanée:	Estimation de la toxicité aiguë $\text{ATE}_{\text{mix}} > 2000 \text{ mg}/\text{kg}$ => pas de classification
Toxicité aiguë - inhalation:	Estimation de la toxicité aiguë $\text{ATE}_{\text{mix}} > 20 \text{ mg}/\text{l}$ => pas de classification

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **n.clean**

Élaboration/révision: 07/11/2023

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Produit

Pas de données disponibles.

### **Cancérogénicité**

Produit

Pas de données disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Produit

Pas de données disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Produit

Pas de données disponibles.

### **Danger par aspiration**

Produit

Pas de données disponibles.

### **Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbant le système endocrinien pour l'homme.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Pas de classification. [Méthode de calcul]

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité:

Ce produit est biodégradable d'après les critères de l'OCDE. Cette déclaration est dérivée des propriétés des ingrédients.

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **n.clean**

Élaboration/révision: 07/11/2023

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbant le système endocrinien pour les organismes non cibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit

Les résidus du produit doivent être éliminés en tant que déchet non dangereux en respectant la directive sur les déchets 2008/98/CE et les règles nationales et régionales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Code de déchets / Désignation des déchets d'après CED

Résidus de produit: 16 10 02 déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01

#### Élimination de l'emballage

Code de déchets / Désignation des déchets d'après CED

Emballages souillés: 15 01 02 emballages en matières plastiques

Recommandation

Les emballages souillés doivent être vidés le mieux possible et peuvent être recyclés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.0. Classification de transport

Marchandise dangereuse au sens des règles de transport dans le trafic routier (ADR), le trafic ferroviaire (RID), le trafic fluvial national (ADN), le trafic maritime (code IMDG) et le trafic aérien (ICAO-TI/IATA-DGR).

### 14.1. Numéro ONU

-

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

### 14.4. Groupe d'emballage

-



# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **n.clean**

Élaboration/révision: 07/11/2023

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

### 14.8. Informations supplémentaires

-

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règles UE

RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

sans objet

RÈGLEMENT (CE) N° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants

sans objet

RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

sans objet

RÈGLEMENT (UE) N° 648/2004 relatif aux détergents

EDTA: < 5 %

Désinfectants

DIRECTIVE 2012/18/UE (Directive Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE

sans objet

DIRECTIVE 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en COV: < 2 %

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

sans objet

REACH – Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

sans objet

DIRECTIVE 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

sans objet

DIRECTIVE 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

sans objet

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **n.clean**

Élaboration/révision: 07/11/2023

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1. Libellé des classes de danger et phrases H

##### Classes de danger

-

##### Phrases H (Mentions de danger)

-

#### 16.2. Abréviations et acronymes

ADN	<u>A</u> ccord européen relatif au transport international des marchandises <u>d</u> angereuses par voie de <u>n</u> avigation intérieure
ADR	<u>A</u> ccord européen relatif au transport international des marchandises <u>d</u> angereuses par <u>r</u> oute
CLP	Regulation on <u>C</u> lassification, <u>L</u> abelling and <u>P</u> ackaging of Substances and Mixtures (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)
Code IMDG	<u>I</u> nternational <u>M</u> aritime Code for <u>D</u> angerous <u>G</u> oods (Règles internationales concernant les marchandises dangereuses dans le trafic maritime)
COV	Teneur en <u>C</u> omposés <u>O</u> rganiques <u>V</u> olatils (Volatile Organic Compounds - VOC)
[DE]	Dispositions nationales allemandes
DGUV	<u>D</u> eutsche <u>G</u> esetzliche <u>U</u> nfall <u>v</u> ersicherung (Assurance accidents légale allemande)
EN	<u>E</u> uropäische <u>N</u> orm (Norme européenne)
GMBI	<u>G</u> emeinsames <u>M</u> inisterial <u>b</u> latt (Bulletin ministériel commun)
IATA-DGR	<u>I</u> nternational <u>A</u> ir <u>T</u> ransport <u>A</u> ssociation - <u>D</u> angerous <u>G</u> oods <u>R</u> egulations (Association internationale du transport aérien – Règles concernant les marchandises dangereuses)
ICAO-TI	Technical Instructions For The Safe Transport of Dangerous Goods by Air (Instructions techniques pour le transport en sécurité des marchandises dangereuses par voie aérienne)
LGK	<u>L</u> ager <u>k</u> lasse (Classe de stockage)
NF	<u>N</u> orme <u>f</u> rançaise
OCDE	<u>O</u> rganisation de <u>c</u> oopération et de <u>d</u> éveloppement <u>é</u> conomiques (anglais: <u>O</u> rganization for <u>E</u> conomic <u>C</u> o-operation and <u>D</u> evelopment OECD)
PBT	<u>P</u> ersistent, <u>b</u> ioaccumulative and <u>t</u> oxic (persistant, bioaccumulable et toxique)
REACH	<u>R</u> egistration, <u>E</u> valuation, <u>A</u> uthorisation and <u>R</u> estriction of <u>C</u> hemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	<u>R</u> èglement concernant le transport <u>I</u> nternational ferroviaire de marchandises <u>D</u> angereuses
TRGS	<u>T</u> echnische <u>R</u> egeln für <u>G</u> efahr <u>s</u> toffe (Règles techniques pour les substances dangereuses)
UE	<u>U</u> nion <u>E</u> uropéenne
UN	<u>U</u> nited <u>N</u> ations (Organisation des Nations unies)
UTC	Temps Universel Coordonné (anglais: Coordinated Universal Time)
vPvB	<u>V</u> ery <u>p</u> ersistent and <u>v</u> ery <u>b</u> ioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### 16.3. Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) – Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité; version 4.0 (décembre 2022); <https://echa.europa.eu/documents>
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP)
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) – Guide sur l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 Version 4.2 (03/2021); <https://echa.europa.eu/documents>
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA), Substances enregistrées;
- <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA), Inventaire des classifications et des étiquetages C&L; <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **n.clean**

Élaboration/révision: 07/11/2023

Version: 3.1

Remplace la version: 3.0

- Institut de protection du travail de l'assurance accidents légale allemande (IFA): GESTIS-Banque de données sur les substances et GESTIS - Valeurs limites internationales;  
<https://www.dguv.de/index.jsp>
- Office fédéral de l'environnement, division IV 2.4: Centre de documentation et d'information sur les substances dangereuses pour l'eau RIGOLETTO (catalogue des substances dangereuses pour l'eau);  
<https://webrigoletto.uba.de/rigoletto>

### 16.4. Méthodes conformes à l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 pour l'évaluation des informations aux fins de classification

Méthode de calcul selon les critères de l'annexe I du règlement n° 1272/2008.

Mesure de la valeur du pH.

Compatibilité matérielle et corrosivité dans des tests pratiques.

### 16.5. Conseils de formation

Veiller à fournir des informations, des instructions et une formation appropriées aux utilisateurs.

### 16.6. Indication des modifications

Les modifications par rapport à la version précédente sont marquées d'un trait dans la marge de gauche.

---

Les indications de la fiche de données de sécurité ne sont valables que pour le produit décrit en corrélation avec son utilisation conforme. Ces indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances au moment de la révision. Elles ont en particulier pour but de décrire notre produit du point de vue des dangers en émanant et les précautions de sécurité à prendre. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et de la qualité.

---